

École Saint Louis de Montfort

Rue de la Coulée Verte 44470 Thouaré sur Loire

RENTRÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2022

Madame, Monsieur,

Vous envisagez d'inscrire votre enfant à l'école Saint Louis. Voici quelques éléments de présentation de notre établissement :

CONNAITRE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE et L'ECOLE ST LOUIS

L'enseignement catholique promeut l'apprentissage de la liberté et du sens des responsabilités, la découverte de l'intériorité et la dimension spirituelle de l'existence.

Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyance, y ont accès.

L'école St Louis est une école catholique sous contrat d'association avec l'état :

Les enseignants sont agents publics de l'état, titulaires des mêmes diplômes que leurs homologues du public.	Nous suivons les Programmes et Instructions de l'Éducation Nationale.	Chaque établissement scolaire de l'Enseignement Catholique est dirigé par un chef d'établissement qui anime la communauté éducative (enseignants, personnels administratifs et de service et les parents).
Le chef d'établissement assure les missions de gestion économique et sociale, aidé par un OGEC, organisme de gestion. Composé d'administrateurs bénévoles, l'OGEC est employeur du personnel de droit privé (les enseignants étant rémunérés par l'État).	Les frais de fonctionnement sont pris en charge par la mairie pour les enfants Thouaréens.	Restent à la charge des familles : les dépenses d'investissements immobiliers (entretien des bâtiments, rénovation ou construction), les dépenses strictement liées au caractère catholique et les éventuelles dépenses annexes (restauration,).

L'école développe un projet éducatif qui vise à faire grandir l'élève dans toutes ses dimensions :

intellectuelle relationnelle	morale	physique	spirituelle
------------------------------	--------	----------	-------------

Le projet imprègne et anime toute la vie de l'établissement et repose sur le message de l'évangile : la fraternité et l'accueil des plus fragiles.

Les animations pastorales s'adressent à tous, selon les âges et dans le respect des croyances de chacun :

	Actions caritatives	Célébration de Noël	Temps forts
Choix obligatoire à partir du CE1 : Catéchèse ou culture chrétienne au choix des familles		Éveil à la foi : maternelle/CP	

MODALITÉS PRATIQUES

Inscriptions:

Si votre enfant est ou a été scolarisé dans un autre établissement, il faudra nous remettre avant la rentrée :

- un certificat de radiation établi par la direction de l'école fréquentée précédemment.
- le livret scolaire de l'élève (LSU) et tout document de suivi remis par l'école d'origine.

Contrat de scolarisation :

A chaque rentrée, les familles signent un contrat de scolarisation comprenant : le règlement intérieur, les conditions financières et les engagements respectifs des parents et de l'école.

Horaires de classe :

• Lundi, mardi, jeudi et vendredi, classes maternelles et primaires :

- <u>Matin</u>: 8h45 - 12h - <u>Après-midi</u>: 13h45 – 16h45

• Ouverture des portails : 8h35 le matin, 13h35 l'après-midi.

L'école est desservie par les transports scolaires.

Frais de scolarité :

L'OGEC décide annuellement du montant des contributions en fonction du budget prévisionnel.

Pour 2021/2022, la contribution ordinaire s'élève à **330 €** par enfant et par an pour les enfants Thouaréens.

Une gratuité est accordée pour le 4° enfant.

Une participation de **23,50** € pour l'année est prévue pour financer les sorties, spectacles, animations.

L'assurance individuelle accident est obligatoire. Vous pouvez la contracter auprès de votre assureur habituel et nous fournir une attestation. L'école vous proposera d'adhérer à la Mutuelle Saint Christophe (11,50 € pour l'année 2021/2022).

Etude – garderie :

Les enfants sont accueillis :

- le matin à partir de 7h30,
- le soir jusqu'à 18h30,

L'étude du soir s'adresse aux enfants des classes élémentaires (CP au CM2). Elle fonctionne de 16h45 à 18h00, puis les enfants sont en garderie.

La garderie concerne les enfants de maternelle dès 16h45.

Au-delà de 18h30, une pénalité de **10 €** est facturée aux familles.

Tarifs 2021/2022 garderie et étude :

Deux tarifications sont possibles:

Fréquentation régulière :

Forfait : **11,32** € pour <u>les lundis, mardis, jeudis et vendredis</u> quel que soit le temps de présence de l'enfant.

Fréquentation occasionnelle :

• <u>Garderie</u> : **1,17** € la demi-heure

<u>Etude</u>: 3,27 € par jour

<u>A noter :</u> La restauration scolaire est assurée par les services de la municipalité. L'inscription se fait directement en mairie ou sur le site web de la ville. Le repas est facturé en fonction du quotient familial.

UNE ECOLE EN PROJET

« Osons l'art, créons en confiance »

Maternelle	Elémentaire
Cahier de vie	Echanges de services : histoire, géographie,
Pédagogie par projets	sciences, arts visuels
Participation des parents aux sorties et activités de	Classe de découverte tous les deux ans en
la classe	CM1/CM2
Sorties sur le thème d'année	Permis piéton
Spectacle éducatif	Permis internet
	Initiation aux premiers secours
	Piscine
	Prix littéraire « Les Librivores »
	Journées de sport : hockey, endurance
	Conseil de délégués
Course de la solidarité	
Marché de Noël	
Assemblée d'enfants	

DEUX ASSOCIATIONS INDISPENSABLES À LA VIE DE L'ÉCOLE



Composées de parents d'élèves bénévoles



L'OCEC : Organismo de Costian des Écoles Catholismes	APEL : Association de Parents d'Élèves de l'Enseignement	
L'OGEC : Organisme de Gestion des Écoles Catholiques	Libre	
Assure la gestion financière, emploie le personnel	Est un relais entre les parents et l'équipe éducative,	
administratif et de service, gère le patrimoine immobilier.	Contribue à l'amélioration de la vie des enfants à l'école,	
En étroite relation avec le chef d'établissement, l'OGEC	Organise diverses manifestations,	
veille à offrir à chaque élève les meilleures conditions de	Apporte un soutien humain, matériel et financier pour la	
vie à l'école.	réalisation d'actions et de projets pédagogiques.	
BUDGET : exposé aux familles lors de l'Assemblée	PRINCIPALES ACTIONS :	
Générale au premier trimestre		
RECETTES:	Conférences sur des thèmes éducatifs,	
- contrat d'association versé par la mairie,	Marché de Noël,	
- rétributions (participations des familles)	Fête des Fleurs (kermesse),	
DÉPENSES :	Ventes diverses (galettes, chocolats,)	
- Frais de fonctionnement (charges de personnel,	Actions ponctuelles,	
consommables, chauffage, assurances, sécurité,		
rénovation des locaux, matériel pédagogique)		
- Frais d'investissement : amélioration des locaux,		
travaux		
Pour tout renseignement sur la vie des associations, contacter le directeur ou le secrétariat.		

